



PRIX ALIMENTERRE

**NOURRIR LA PLANÈTE, AUJOURD'HUI POUR DEMAIN
PRIX ALIMENTERRE 2018**

Règlement du concours de films courts pour les jeunes de 14 à 25 ans

**PRIX CONCOURS DE FILMS COURTS
OUVERT AUX 14 - 25 ANS
ALIMENTERRE**



**ÉDITION 2018
SUR LE THÈME
NOURRIR LA PLANÈTE,
AUJOURD'HUI
POUR DEMAIN**

À GAGNER
UN BON D'ACHAT POUR DU MATÉRIEL VIDÉO
UNE JOURNÉE SUR LE THÈME DU CINÉMA À PARIS
UNE PRÉSENTATION DU FILM AU SALON
INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Organisé par :



Règlement du concours et informations complémentaires sur www.cfsi.asso.fr

Depuis 2000, la campagne **ALIMENTERRE** sensibilise la population française sur les causes économiques, sociales et politiques de la faim dans le monde. Elle promeut une agriculture familiale durable au Nord comme au Sud, garantissant une alimentation saine et suffisante pour tous. Les objectifs généraux sont :

- informer sur les paradoxes du système alimentaire mondial et l'enjeu de nourrir le monde demain ;
- faire valoir le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire ;
- faire prendre conscience de la nécessité de soutenir une agriculture familiale, viable et durable au Nord comme au Sud ;
- sensibiliser chacun à sa responsabilité de citoyen et de consommateur et encourager les changements de comportements individuels et/ou collectifs.

La campagne **ALIMENTERRE** se déroule tout au long de l'année en France, en Europe, en Amérique et en Afrique. Les établissements de l'enseignement agricole français la relaient fortement. Les activités dépendent des spécificités des organisateurs : une projection-débat, un marché alimentaire et solidaire, un atelier cuisine bio, locale et équitable avec des enfants, une exposition, une visite d'exploitation agricole, un spectacle de rue, etc.

Organisé chaque année du 15 octobre au 30 novembre, le Festival de films **ALIMENTERRE** est le temps fort de la campagne. Les séances sont organisées en cinémas, salles municipales, établissements scolaires. Les lycéens de l'enseignement général ou agricole et les étudiants constituent un public privilégié, avec l'organisation de séances dédiées en salles de classe ou en cinéma.

Plus d'informations sur : www.festival-alimenterre.org

LE PRIX ALIMENTERRE

LE PRIX ALIMENTERRE

Historique

Le prix a été conçu par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), coordinateur national de la campagne **ALIMENTERRE** en partenariat avec la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, afin d'offrir un outil de mobilisation et de sensibilisation du public jeune (14-25 ans) sur les enjeux agricoles et alimentaires. Ce partenariat permet à la fois de diffuser le prix dans tous les établissements de l'enseignement agricole en France et de donner un écho au sujet et aux lauréats auprès d'un large public. L'édition 2018 est la cinquième édition.

Objectifs

Les participants devront réaliser un film court (entre 2 et 5 min maximum) en français sur le thème: **Nourrir la planète, aujourd'hui pour demain.**

En 2017, près de 800 millions de personnes souffrent de la faim. Les paysans, pourtant à la source de notre alimentation, en sont les premières victimes. Si rien n'est fait, ce constat risque d'augmenter alors que la population mondiale atteindra 10 milliards de personnes en 2050 et que le changement climatique menace en premier lieu les populations les plus vulnérables. **Comment nourrir la planète, aujourd'hui pour demain ?** Ce n'est pas un problème de disponibilité alimentaire, mais bien d'accès à l'alimentation et aux moyens pour la produire qui fait défaut. Le modèle agricole qui domine au niveau mondial privilégie une production industrielle au détriment des écosystèmes. L'exploitation à outrance des ressources naturelles, que ce soit pour l'énergie, l'alimentation humaine ou animale, met en danger nos modes de vie, en particulier les paysans, menacés par un accès de plus en plus limité aux moyens pour produire et s'alimenter. **Quelles sont les alternatives pour une production durable et une alimentation saine et en quantité suffisante pour toutes et tous ?** Ici et ailleurs, des femmes et des hommes s'engagent et proposent des solutions.

Plus d'information :

Centre de ressources ALIMENTERRE :

http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/institut_vleben_une_nouvelle_approche_pour_nourrir_la_planete_2013.pdf

<http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/946-defis-sud-alternatives-positives-intro.pdf>

Site du CFSI

http://www.cfsi.asso.fr/sites/www.cfsi.asso.fr/files/338bis_hd-ss-traits-coupe-bdef.pdf

Site de la FAO :

<http://www.fao.org/hunger/fr/>

Blog la Faim expliquée :

http://www.lafaimexpliquee.org/La_faim_expliquee/Accueil.html

Site de RESOLIS

www.resolis.org (observatoires des initiatives alimentaires responsables et durables)

Qui peut participer ?

La participation est ouverte aux candidatures individuelles ou collectives de jeunes, habitant en France¹, entre 14 et 25 ans², selon deux catégories :

collégiens/lycéens/jeunes de moins de 18 ans³

étudiants/jeunes entre 18 et 25 ans⁴.

Si un groupe peut correspondre à une classe entière, rien n'interdit aux adultes encadrants (enseignants, documentalistes, surveillants ou autres adultes) de former un groupe composite au sein de l'établissement, rassemblant des élèves de niveaux et de disciplines différentes, sur la seule base du volontariat. Toutefois, le groupe devra être homogène en termes de catégorie (collégiens/lycéens/jeunes de moins de 18 ans ou étudiants/majeurs de moins de 26 ans).

Un groupe candidat (plus de 2 personnes) devra désigner un représentant.

La participation au prix est libre et gratuite.

Critères techniques

Durée du film

Les participants devront présenter un film d'une durée de moins de 5 minutes (hors générique), accompagné d'un titre explicite.

Typologie du film

Le film pourra être indifféremment un reportage, lors d'un stage à l'étranger par exemple, un documentaire, un sketch, une fiction, un film d'animation ou toute autre production selon la créativité des participants. La vidéo sera créée avec le matériel disponible (caméra, appareil photo numérique, téléphone portable, ordinateur, etc.).

Format du film

Le fichier transmis devra être un fichier numérique indépendant, de la meilleure qualité possible (maximum 4 Go). Il n'y a pas de format imposé. Il sera fonction de l'appareil et des logiciels utilisés (mp4, wmv, etc.)

¹ Les conditions de prise en charge des déplacements (remise des prix, réalisation du prix, etc.) seront limitées à un forfait / déplacement / personne, en fonction du lieu de résidence des jeunes (métropole ou hors métropole). Les montants de ces forfaits seront décidés lors de la publication des résultats, en fonction du budget disponible.

² Les candidats doivent avoir au moins 14 ans et moins de 26 ans, à la date de remise des films.

³ Les personnes majeures scolarisées dans le secondaire seront intégrées dans cette catégorie.

⁴ Toute personne majeure de moins de 26 ans au moment de la remise du film

Ci-dessous, voici quelques programmes pouvant être utiles dans la réalisation du film :

Pour le son : Audacity <http://audacity.sourceforge.net/?lang=fr>

Pour le montage vidéo : Windows Movie Maker <http://www.clubic.com/telecharger-fiche10967-windows-movie-maker.html>

Pour la retouche d'image : Photofiltre <http://photofiltre.free.fr/frames.htm>

Déroulement

18 mai 2017 : lancement officiel du Prix 2018 lors de la remise du Prix 2017

18 mars 2018 (avant minuit) : date limite de remise des films (voir le chapitre « Modalités pratiques » ci-dessous)

17 mai 2018 : publication des résultats, remise des prix au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et lancement du Prix 2018

15 octobre – 30 novembre 2018 : diffusion du film « Coup de cœur du jury » pendant le Festival de films ALIMENTERRE.

Prix

Prix du meilleur film dans la catégorie « Collégien/Lycéen »

Le groupe lauréat remportera une journée sur le thème du cinéma à Paris.

En cas de prix attribué à un groupe constitué de plus de 4 personnes, seuls les frais de 4 personnes seront pris en charge, en concertation avec le représentant.

Prix du meilleur film dans la catégorie « Etudiant/Jeune moins de 26 ans »

Le groupe lauréat remportera un bon d'achat de 300 EUR par personne pour du matériel audiovisuel. En cas de prix attribué à un groupe constitué de plus de 2 personnes, seuls 2 bons d'achat seront offerts.

« Coup de cœur du jury »

Ce film sera sélectionné parmi l'un des six films récompensés (trois premières places de chaque catégorie) et sera diffusé dans le cadre du Festival de films ALIMENTERRE 2018.

2e et 3e meilleurs films

Des récompenses « surprises » seront également prévues pour les 2^e et 3^e meilleurs films de chaque catégorie.

Pour l'ensemble des films récompensés

- projection des films lauréats lors du salon international de l'agriculture (SIA) 2019 à Paris sur le stand du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- diffusion sur les sites internet du CFSI et du RED.

Modalités pratiques

Tout groupe participant devra faire parvenir son film avant le 18 mars 2018, 23:59 (cachet de la Poste ou date du message électronique faisant foi), de préférence partagé sur un drive, sinon par courrier postal ou par « wetransfer »⁵. Cet envoi contiendra :

- le fichier numérique du film court ;
- l'annexe1 dûment remplie

Adresse postale du CFSI pour l'envoi en clé USB

CFSI

Prix ALIMENTERRE du film court – Catégorie (à préciser)

32 rue Le Peletier, 75009 PARIS

⁵ Ou tout autre site rendant le même service de transfert gratuit de fichier lourd.

Adresse électronique du CFSI pour l'envoi direct ou par « wetransfer »

Indiquer dans le titre « Prix ALIMENTERRE du film court – Catégorie (à préciser) »
alimenterre@cfsi.asso.fr

Jury

Le jury sera composé au moins de 9 personnes :

- des représentants du CFSI (salarié et/ou membre) ;
- des représentants de l'enseignement agricole français / DGER ;
- des membres du réseau ALIMENTERRE ;
- le lauréat du Prix ALIMENTERRE 2017(ou le représentant du groupe) ;
- 1 professionnel de l'image ;
- des professionnels de l'agriculture et de l'alimentation.

Chaque membre du jury s'engage à n'avoir aucun lien personnel ou d'encadrement avec l'un des groupes présentant un projet.

Critères

Le jury sélectionnera les films lauréats répondant aux critères suivants :

- qualités audiovisuelles : cadrage, image, lumière, son, effets, etc. ;
- qualités de la construction du film : titre, scénario, progression, rythme, dialogue, créativité, etc. ;
- pertinence du film avec le thème choisi : qualité, simplicité et clarté des textes et messages, etc.

Entre deux films de qualité égale, le jury préférera le résultat d'une dynamique de travail collectif, favorisant l'interdisciplinarité.

Droits de diffusion

Les ayants droit des films cèdent gracieusement au CFSI et à la DGER du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, sans contrepartie et pour une durée indéfinie, le droit de reproduction et de publication non commerciale de leur film, ses photographies et ses extraits (moins de 1 minute), pour la diffusion sur leurs sites internet et dans le cadre du Festival de films ALIMENTERRE. La cession prend effet à la date de publication des résultats.

Droits de propriété intellectuelle

Les groupes candidats **s'engagent à être en possession des droits musicaux, filmiques ou textes des œuvres inclus dans le film**. Dans le cas contraire, la responsabilité du CFSI et de la DGER du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ne saurait être engagée.

Il est conseillé que le son de la vidéo ne soit pas une musique extraite des répertoires de la SDRM (Société pour l'administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs). Des solutions existent pour diffuser de la musique « libre de droit » mais toujours sous certaines conditions d'utilisation. Le site suivant propose notamment un catalogue important d'illustrations musicales sous licence « creativecommons » : <http://www.auboutdufil.com/>

Droits à l'image

Les participants font leur affaire du droit à l'image de chaque personne filmée. Ils s'engagent à obtenir et à conserver les autorisations nécessaires que le jury pourra demander si besoin. Un modèle d'autorisation est proposé en annexe 2.

Les représentants des groupes acceptent également que les photographies prises le jour de la cérémonie de remise des prix soient utilisées à des fins de communication sur l'événement sur les outils du CFSI et de la DGER du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Autres

Le CFSI représenté par sa direction, conjointement avec la DGER du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sont seules habilitées à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations. En cas de litige, ces personnes morales se réservent tous les droits d'arbitrage.

LES ORGANISATEURS DU CONCOURS

Le CFSI

Acteur historique du mouvement associatif de solidarité internationale en France, le CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale) a été créé en 1960 sous le nom de Comité français contre la faim. Il répondait alors à l'appel de la FAO pour une lutte mondiale contre la faim et a soutenu les initiatives de nombreuses ONG françaises dans ce domaine. Au milieu des années 90, il actualise sa mission et change de nom. Aujourd'hui, le CFSI, association reconnue d'utilité publique, rassemble 23 membres (associations, syndicats, collectivités territoriales). Pour Stéphane Hessel, président d'honneur du CFSI jusqu'en 2013, une vision et une ambition fondent cette solidarité : promouvoir et faire respecter les droits humains partout dans le monde. Parmi ses différents programmes, le CFSI coordonne la campagne ALIMENTERRE.

www.cfsi.asso.fr

Ils soutiennent le CFSI pour ses activités ALIMENTERRE :



Le Festival ALIMENTERRE bénéficie du soutien financier de l'Agence Française de Développement, de Biocoop, de la Fondation Daniel et Nina Carasso, de la Fondation Léa Nature Jardin Bio et de Triballat Noyal. Les idées et les opinions présentées sont celles du CFSI et ne représentent pas nécessairement celles des organismes précités.

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche



La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation exerce la tutelle des établissements publics et privés d'enseignement technique et de formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires, et des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager.

La coopération internationale est l'une des cinq missions assignées par le Code Rural à l'enseignement agricole (les quatre autres étant la formation initiale, la formation continue, l'insertion et le développement des territoires) et les actions d'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale contribuent pleinement à la mise en œuvre de cette mission. En ce sens, la DGER soutient chaque année les actions menées dans le cadre du Festival et du Prix ALIMENTERRE et encourage les établissements à y prendre une part active.

ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DU PROJET*Tous les champs sont obligatoires***Titre du film :****Catégorie :**

- Collégien, lycéen, jeune de 14 à 17 ans (inclus)
- Etudiant, jeune entre 18 et 25 ans

Représentant du groupe :

Nom, prénom :

.....

Adresse e-mail :

.....

Téléphone :

.....

Liste détaillée des participants au Prix ALIMENTERRE :

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	Etablissement

*Si vous avez besoin de plus d'espace, merci de reproduire et compléter le tableau en page suivante***Si nécessaire, liste des enseignants**

Nom	Prénom	Fonction	Etablissement

Présentation du projet à l'attention du jury (5 lignes - indicatif)*Origine du projet, présentation du groupe, contenu du message, scénario, etc.*

ANNEXE 2 : AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE

D'une manière générale, la reproduction et la diffusion de l'image ou la vidéo d'une personne doivent respecter les principes issus du droit à l'image et du droit à la vie privée.

Rappel : Les principes issus du droit à l'image

Le droit à l'image permet à toute personne de s'opposer - quelle que soit la nature du support utilisé - à la reproduction et à la diffusion, sans son autorisation expresse, de son image. L'autorisation de la captation ou de la diffusion de l'image d'une personne doit être expresse et suffisamment précise quant aux modalités de l'utilisation de l'image (pour quelle finalité l'autorisation a-t-elle été donnée, quelle sera la durée de l'utilisation de cette image ?).

Dans le cas d'images prises dans les lieux publics, seule l'autorisation des personnes qui sont isolées et reconnaissables est nécessaire. La diffusion, à partir d'un site web, de l'image ou de la vidéo d'une personne doit respecter ces principes. Le non-respect de cette obligation est sanctionné par l'article 226-1 du code pénal qui prévoit un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. Pour autant, lorsque la capture de l'image d'une personne a été accomplie au vu et au su de l'intéressée sans qu'elle s'y soit opposée alors qu'elle était en mesure de le faire, le consentement de celle-ci est présumé.

Source : CNIL -

<http://www.cnil.fr/documentation/fiches-pratiques/fiche/article/lutilisation-de-limage-des-personnes/>

"Les participants font leur affaire du droit à l'image de chaque personne filmée. Ils s'engagent à obtenir et à conserver les autorisations nécessaires que le jury pourra demander si besoin." *Extrait du règlement du Prix ALIMENTERRE 2017*

Merci de faire compléter cette annexe à tous les participants qui apparaissent dans le film.

Je soussigné(e).....
Né(e) le⁶.....
Demeurant.....

Autoriseà me
filmer dans le cadre de la réalisation d'une vidéo pour le Prix ALIMENTERRE 2018 – Concours de films courts à destination des jeunes de 14 à 25 ans.

J'accepte que mon image soit diffusée gratuitement sur les sites internet et chaînes Internet du CFSI et de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (organisateur du concours), ainsi que lors des séances du Festival de films ALIMENTERRE, organisées par les pôles et relais ALIMENTERRE dans tous les pays où se déroule le Festival.

Le CFSI et la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation s'engagent à ne pas utiliser ce film à des fins commerciales.

A, le

Nom, prénom
(Signature précédée de la mention Lu et Approuvé)

⁶ Si les prises de vues concernent une personne mineure, l'autorisation doit être signée par les parents ou le responsable légal.

ANNEXE 3 : AFFICHE DU PRIX ALIMENTERRE 2018



PRIX CONCOURS DE FILMS COURTS
OUVERT AUX 14 - 25 ANS
ALIMENTERRE

ÉDITION 2018
SUR LE THÈME
NOURRIR LA PLANÈTE,
AUJOURD'HUI
POUR DEMAIN

À GAGNER
UN BON D'ACHAT POUR DU MATÉRIEL VIDÉO
UNE JOURNÉE SUR LE THÈME DU CINÉMA À PARIS
UNE PRÉSENTATION DU FILM AU SALON
INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Organisé par :

  

Règlement du concours et informations complémentaires sur www.cfsi.asso.fr

Annexe 4 : Répertoire des pôles et relais ALIMENTTERRE



Alsace-Lorraine
Gescod,
Nancy
audrey.vicenzi@gescod.org

Champagne – Ardenne
Accir,
Châlons-en-Champagne
accir@orange.fr



Aquitaine
Radsì,
Talence
radsì@radsì.org

Limousin
Maison des Droits de
l'Homme,
Limoges
mdh.limoges@free.fr

Poitou-Charentes
KuriOz,
Poitiers
eleonor@kurioz.org



Ain
ADM Bourg-en-Bresse
adm.bourg@gmail.com

Drôme Ardèche
Le Grain Drôme Ardèche
legraindromeardèche@yahoo.fr

Auvergne – Haute Loire
Anis Etoilé,
Lempdes
celine.porcheron.ab@gmail.com

Haute-Savoie
La Fol 74
Annecy
sve.federatif@fol74.org

Savoie
Pays de Savoie Solidaire,
Chambéry
veronique.dasilva@paysdesavoie
solidaires.org



Côtes d'Armor
Resia
Saint Briec
resia@ritimo.org

Finistère
Cicodes
Quimper
cicodes@ritimo.org

Ile et Vilaine
Cridev
Rennes
cridev@ritimo.org

Morbihan
Crisla
Lorient
crisla.lorient@ritimo.org



Bourgogne Franche-Comté
ReCiDev, Besançon
contact@recidev.org



Centraider
Vendôme
contact@centraider.org



Projections jeune public et étudiants
Starting-Block
Pantin
cesar@starting-block.org

Projections grand public
CFSI
infocdr@cfsi.asso.fr



Languedoc Roussillon
Lafi-Bala
Castelnau-le-nez
lafibala@lafibala.org

Midi-Pyrénées
Crosi-Midi-Pyrénées
Toulouse
charge.mission.1@crosi.org



Hauts de France
Cap Solidarités, Lille
capsolidarites@capsolidarites.asso.fr



Normandie
Horizons Solidaires, Caen
l.crispe@horizons-solidaires.org



Pays de la Loire
Coopération Atlantique Guinée 44
Nantes
aurelie.cauwelier@cooperation-atlantique.org



Alpes de Haute Provence
Lycée agricole Digne-Carnejane
emmanuelle.boy@educagri.fr

Hautes Alpes
E'changeons le monde,
Gap
education.elm@free.fr

Var
RTM, Draguignan
rtm@ritimo.org

Vaucluse
Lycée agricole Carpentras
bachir.chaib-addour@educagri.fr



Martinique
Collectif ALIMENTERRE en Martinique
collectifalimenterremartinique@gmail.com



La Réunion
Terra habilis O.I.,
Saint Pierre,
terra.habilis.oi@gmail.com